



## LE MÉPRIS AFFICHÉ PAR LA FHP À L'ÉGARD DE LA CGT, EST-IL LE REFLET DU MÉPRIS À L'ÉGARD DES SALARIÉS-ES DES ÉTABLISSEMENTS ?

### La CGT dérangerait-elle ?

Dans les suites de la Commission Mixte Paritaire du 17 novembre 2015, la Fédération de l'Hospitalisation Privée lucrative qui a brutalement quitté la séance de négociations au prétexte d'une déclaration de la CGT inacceptable, s'est « répandue » dans la presse. La FHP a demandé à ses représentants de faire état au sein des instances paritaires des établissements du « clash » du 17 novembre 2015 ! La CGT constate que la FHP choisit les interlocuteurs avec qui elle veut discuter au mépris de la deuxième Organisation Syndicale dans la Branche qui représente plus de 28 % des salariés-es !

Il est vrai que le climat social est très tendu, notamment dans les territoires où par exemple des salariés-es sont en grève depuis plus de 48 jours, comme à la Clinique du Pont de Chaume à Montauban (82) du groupe VEDICI, 29 jours pour la Clinique d'Embats à AUCH (32) ou bien encore 30 jours de grève à la Clinique de Gascogne à AUCH (32) du groupe VITALIA et bien d'autres encore, toutes pour de légitimes revendications.

La CGT dénonce la politique de la FHP qui **préfère laisser « pourrir » la situation plutôt que de se conduire en responsable afin de trouver des espaces de sortie de crise !!**

### Oui, la FHP est responsable :

- **Responsable** de la situation dégradée que subissent les salariés-es, au regard d'une Convention Collective complètement obsolète depuis des années et des qualifications qui ne sont pas reconnues à leur juste niveau !
- **Responsable** de l'illégalité, quant à ne pas ouvrir de négociation sur les grilles de classifications au mépris du code du travail qui les exigent quinquennales,
- **Responsable** de la désespérance, de la paupérisation des salariés-es (qui font vivre au quotidien leurs établissements) en maintenant le gel de la valeur du point depuis 2010 !
- **Responsable** aussi du désinvestissement de la Formation Professionnelle Continue, en abaissant le taux de contribution à 1,40 % au lieu du maintien nécessaire pour faire face aux besoins à 1,82 % comme antérieurement.

La CGT, tout au long de la négociation sur la Formation Professionnelle, rappelle qu'elle a été porteuse de revendications et d'amendements sur le **texte de l'accord en adressant à la FHP son projet d'accord (en annexe le courrier adressé à la FHP sur ce sujet).**

La CGT considère en l'état, que les conditions du dialogue au niveau de la Branche ne sont plus requises et ne participera donc pas à la Commission Mixte Paritaire (CMP) du 8 décembre 2015 !

La CGT est un interlocuteur incontournable. Traiter la CGT ainsi, c'est traiter par le mépris les milliers de salariés-es de la Branche !

**LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT ET SON UNION FÉDÉRALE SANTÉ PRIVÉE CGT ATTENDENT DONC DE LA PART DE LA FHP UN PEU PLUS DE RESPECT ET L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE NÉGOCIATIONS LOYALES !**

Fait à Montreuil, le 8 décembre 2015

### Contact presse :

- Joëlle LOUSSOUARN PERON : 06 20 33 44 47
- Rémy BONNEFOY : 07 50 22 19 28

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

N° 64

Tél. : 01 55 82 87 49  
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :  
com@sante.cgt.fr